



R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen de
la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Gfeller
« demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer
les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre Commune »

Présidente : Mme Karine Chevallier
Membres : MM. Christian Bécherraz
Olivier Blanc
Jean-Marc Forclaz
Olivier Gfeller
Rolf Gosewinkel
Yanick Hess
Ahmad Jahangiri
Jean-Daniel Rochat
Alexandre Staeger
Henri Suppicy

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour l'étude de la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Gfeller « demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest », s'est réunie le jeudi 18 septembre 2008, à 19h00, à la salle de conférences sise Av. de la Gare 30.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Christian Neukomm. Il était accompagné de MM. Lambelet, Chef de service et Boretti, ingénieur de circulation. Nous tenons à les remercier des renseignements et informations fournis.

L'ensemble des membres désignés par le Conseil Communal était présent.

1. Présentation du postulat

De nombreuses discussions ont déjà eu lieu sur le sujet du vélo. Mais le postulant estime que le vélo n'a pas « bonne cote » à Montreux. La réponse que la Municipalité avait en son temps donnée à la motion de M. Caleb Walther n'avait pas convenu au postulant, notamment en raison de l'absence de progrès visant à faciliter les déplacements en vélo dans la Commune. Au Conseil communal, à l'époque de la discussion sur la motion Walther, il avait été dit que « Montreux n'est pas une ville de vélo ». Le postulant veut bien reconnaître que cette pratique n'est pas aisée sur l'axe nord-sud en raison de la topographie, mais il est au contraire clair que l'axe est-ouest convient très bien au cyclisme. Un des avantages serait de fluidifier la circulation en ville. Le postulant estime qu'un regard extérieur permettrait de sortir des clivages traditionnels en la matière. Même si le postulant estime qu'un tel cas de figure ne se produira pas, on pourrait même imaginer qu'une telle étude démontre que Montreux n'est pas une ville propice au développement de la pratique du vélo. Mais outre cet aspect, une étude n'aurait que des avantages. C'est pourquoi, le postulant souhaite ardemment qu'une analyse extérieure propose des pistes concrètes.

Il estime par exemple qu'il serait possible et hautement souhaitable que le domaine de la plaine du Rhône soit mieux relié avec des villes comme Montreux, afin que les cyclistes aient mieux accès aux possibilités de cyclisme dans la zone du bas Chablais. De plus, il estime que la Municipalité devrait beaucoup mieux signaler la présence des vélos sur les quais de la Commune, de manière à décriper les relations entre les piétons et les cyclistes. Ces éléments, mais aussi la cherté de l'espace, amènent donc le postulant à vouloir faire en sorte que la Municipalité commande une étude indépendante.

2. Position Municipale

La Municipalité tient tout d'abord à préciser qu'elle n'a rien contre le vélo. Elle estime effectivement que la géographie du territoire nord-sud ne se prête pas au développement du vélo. Face aux nombreux postulats et motions déposés à ce sujet, de nombreux éléments sur l'axe est-ouest ont été réalisés, sont réalisés et/ou sont en phase d'étude.

La Municipalité s'étonne de la demande du postulant. En effet, la motion Walther souhaitait que des éléments concrets soient mis en place. Au contraire, le postulat qui est proposé maintenant veut qu'une étude supplémentaire soit réalisée.

La position de la Municipalité est de procéder à une adaptation des éléments existants (comme le marquage des pistes de bus) et la protection des cyclistes.

En ce qui concerne les quais, la Municipalité souhaite conserver une certaine mixité. Elle considère en effet que cette dernière permet une meilleure sécurité des uns et des autres, les piétons et les cyclistes faisant mutuellement attention. En revanche, en cas de pistes séparées il n'y a plus ce même respect.

Pour ce qui concerne la zone est-ouest, la Commune bénéficie de 5 kilomètres praticables pour les vélos et avec le marquage des lignes de bus, il y aura deux kilomètres de plus. Mais il est évident qu'il y aura toujours des gens qui penseront que l'on peut faire mieux.

En outre, dans les nouvelles réalisations, cette problématique est prise en considération (giratoire de Chailly par exemple). Plutôt que de faire une étude supplémentaire, la Municipalité estime que les améliorations devraient suffire.

3. Discussion générale

Un commissaire estime que la topographie de notre Commune se prête peu au développement du vélo. En outre, il doute de la pertinence d'une étude, d'une part en raison des coûts qu'elle va engendrer et d'autre part, parce que rien ne garantit que l'argent ainsi investi amènera une plus-value et des réponses positives au sens où le souhaite le postulant.

Suite à l'acceptation de la réponse municipale à la motion Walther, le fait de prendre en considération ce postulat ne va rien changer. Elle pourrait très bien légitimement revenir avec un « copier-coller » de la réponse antérieure donnée et un rapport technique qui ne résoudra en rien la problématique du vélo à Montreux.

Un autre commissaire estime que lorsque l'usage du vélo aura véritablement augmenté, il sera suffisamment tôt pour envisager de faire quelque chose. Dès lors, il considère également que le gain d'une étude extérieure n'est pas pertinent.

Pour un commissaire, il est évident que notre Commune doit inclure beaucoup plus précisément les vélos dans la vie quotidienne. Il se réfère notamment au Plan Directeur dans lequel on peut explicitement lire que « (...) les deux-roues se prêtent idéalement comme alternative de transport sur les axes horizontaux de Montreux. ». De plus, il estime que la pratique du vélo électrique se développe bien et pourrait être une excellente alternative pour l'utilisation de l'axe nord-sud.

En outre, il trouve bien que l'on procède au marquage des pistes de bus. Mais pour des questions de sécurité, il faudrait aussi poser des feux spéciaux afin que les cyclistes puissent partir en même temps que les bus. A défaut, il pourrait arriver que des vélos empêchent les bus qui les suivent de partir. Donc, procéder à une étude extérieure détaillée, comme cela a été le cas à Vevey et à la Tour-de-Peilz, permettrait notamment de mettre en place des mesures simples de sécurité. Enfin, il n'est pas favorable à la circulation des vélos sur les quais, ou alors seulement en périodes particulières, comme la nuit par exemple.

Un autre commissaire estime que le postulat déposé ne va encore assez loin. Il y a des personnes qui utilisent leur vélo pour d'autres raisons que les loisirs, comme pour aller travailler par exemple. Cet angle d'analyse n'a pas été assez pris en compte. Dès lors, il est persuadé que le résultat de l'étude ne pourra être que différent du rapport que la Municipalité avait présenté en réponse à la motion précédemment évoquée. En outre, il pense que c'est en favorisant le cyclisme que l'on verra apparaître plus de cyclistes. Et pour ce qui est des quais, il suffirait de mettre un panneau « Fair-play » pour que les choses soient claires.

Au contraire, un commissaire estime que l'usage du vélo pour des raisons professionnelles ne se développe pas beaucoup. La largeur des routes se prête peu aux vélos, c'est pourquoi il convient de ne faire des couloirs

que là où c'est possible. Mais pour le reste, on doit faire avec l'espace à disposition. Il rappelle également que les quais sont exclusivement un lieu de promenade interdit aux vélos.

Un commissaire comprend la démarche et est favorable aux pistes cyclables. Mais il se demande quelles mesures concrètes souhaite le postulant et pense que les résultats d'une telle étude pourraient prendre beaucoup de temps. A Vevey et à la Tour-de-Peilz, les quais sont plus larges. D'un autre côté, il lui semble que de la bonne volonté manque de part et d'autre.

Le postulant estime pour sa part que le fait de ne pas procéder à un marquage en continu est problématique car le fait de pouvoir se rabattre dans la circulation est difficile. Une étude permettrait d'analyser cela et de prendre acte de propositions concrètes. A Vevey et à la Tour-de-Peilz, c'est la manière qui a été choisie pour empoigner le problème. Là aussi, il y avait des débats et des gens qui pensaient que certains endroits ne se prêtaient pas aux vélos. Les études commandées ont démontré le contraire et permis de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des usagers du vélo et pas seulement pour ceux qui l'utilisent dans le cadre du travail et des loisirs. Quant aux nouveaux réaménagements, il ne voit pas en quoi la Municipalité pense aux vélos. Dans le cas du projet Rambert il n'y avait rien par exemple. Il estime qu'à Montreux, il n'y pas de volonté politique d'avoir des vélos. De plus et comme un autre commissaire, il pense qu'il faut d'abord des conditions-cadres pour voir des gens faire du vélo. Enfin, il n'est pas favorable aux vélos sur les quais, mais compte tenu de la situation, il pense qu'un marquage réglerait le problème et aurait le mérite de clarifier les choses.

Un commissaire doute sérieusement de la pertinence du postulat. Il ne le soutient pas. Mais par contre, il souhaite que la Municipalité mette rapidement en place des possibilités de parage sécurisé pour les vélos en ville.

La Municipalité estime que les comparaisons ne sont pas toujours bonnes. En effet, la ville de Vevey n'a que 15 mètres de différence de niveau sur tout son territoire urbain ; une voirie plus facile et davantage de routes parallèles. Ce n'est pas parce que d'aucuns font quelque chose que l'on doit se sentir obligé de faire de même. En outre, on parle d'une faible population d'utilisateurs et la Municipalité a la sagesse de ne pas procéder à des investissements par trop conséquents pour finalement peu d'utilisateurs. De plus, il convient de rappeler que toutes les propositions de la Municipalité en la matière ont été acceptées. Et il est faux de dire que Montreux ne s'occupe pas des vélos : de par le fait que Montreux est « Cité de l'énergie », la ville se propose en effet de faciliter l'achat de vélos électriques par le biais d'une participation communale. On peut toujours faire mieux, mais la Municipalité estime que dans le cas présent, les adaptations et les compléments sont suffisants. Par cette manière de faire la Commune pense à la fois à ceux qui doivent traverser la ville pour travailler et à ceux qui veulent utiliser le vélo comme loisirs. Pour ce qui est des quais, la Municipalité rappelle que l'utilisation du vélo sur les quais est une tolérance et demande un respect mutuel. En outre, elle rappelle que comme les autres utilisateurs de véhicule ou les piétons, les cyclistes sont tenus de respecter certaines règles de circulation, comme par exemple de s'arrêter aux feux rouges ou de ne pas emprunter des axes interdits !! Contrairement à ce que dit le postulant, dans le projet « Rambert » la voirie qui sera mise en place ainsi que le trottoir promenade de 4m de large donneront des possibilités aux cyclistes de se déplacer sans risques et aisément.

Concernant le parallèle avec la ville de Vevey, le postulant rappelle qu'il n'a pas comparé la topographie de Vevey et celle de Montreux. Il demande qu'on s'inspire des démarches entreprises dans d'autres villes à la topographie semblable à la nôtre ou pas. Ailleurs aussi on pensait ne jamais résoudre certains problèmes. Le regard extérieur et objectif de spécialistes a permis de trouver des solutions pour développer le réseau de pistes cyclables.

4. Vote

Au final, c'est à par 6 votes favorables et 5 votes négatifs que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération le postulat de M. Olivier Gfeller « demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest ».

La présidente-rapporteur

Karine Chevallier